Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_198-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	05/12/2025
Date d'affichage de la convocation	05/12/2025
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	16

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2025/12-198 : Objet : Subventions 2026 aux associations de Romagné autres que sportives

Rapporteur : Monsieur Pascal Mahé, 3ème Adjoint

Pour 2026, la commission des finances propose de geler les subventions au niveau de 2025 et de réduire celle de l'UNC-OPEX-Soldats de France de 65,00 €, soit le montant qui était versé en compensation du paiement d'une location de la salle de l'Atrium le jour de la cérémonie du 11 novembre. En effet, désormais, l'association ne loue plus la salle pour son repas annuel.

- Associations autres que sportives :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_198-DE

Associations	2025	2026
Romagné Breizh Band	176,24 €	176,24 €
Comité de jumelage Hordon on the Hill	448,71 €	448,71 €
Club des Primevères (intègrant Romagné Loisirs)	684,10 €	684,10 €
ACCA	328,14 €	328,14 €
Les Amis de la Chapelle Sainte Anne	337,42 €	337,42 €
Les Amis des Bêtes	64,29 €	64,29 €
UNC-AFN-OPEX- Soldats de France Veuves de CA	451,92 €	386.92 €
Cie Théâtrale de Romagné	287,55 €	287,55 €

Vu l'avis de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :
16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide,** pour les associations de Romagné autres que sportives, de maintenir les subventions 2026 aux montants versés en 2025 ;
- **Précise** que les montants versés en 2026 seront ceux figurant dans le tableau ci-dessus;
- **Autorise** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents en lien avec la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 2 du budget communal 2026, section de fonctionnement.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 15/12/2025
- *de la publication :*
Le : 15/12/2025
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)